



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue sans avis de convocation, le vingt-huit (28) février deux mille vingt-trois (2023), à 16h50, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Madame Kathleen Normand, maire suppléante, et en présence des conseillers suivants :

- Rodrigue Boudreault, conseiller poste #1
- Bernard Boudreault, conseiller poste #2
- Martine Harvey, conseillère poste #3
- Patrice Harvey, conseiller poste #4
- Noëlle-Ange Harvey, conseillère poste #6

Lesquels sont tous membres du conseil municipal, forment quorum et renoncent à l'avis de convocation.

Est absent Monsieur Christyan Dufour, maire, lequel est à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2023-02-058

Comité des loisirs – Adoption de la programmation de la semaine de relâche 2023 et modification du budget adopté à la résolution 2023-02-027

Il est proposé par le conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER la programmation de la semaine de relâche proposée par le comité des loisirs et dont une copie est jointe en annexe de la présente résolution;

DE MODIFIER le budget alloué pour la tenue des activités de la semaine de relâche via la résolution 2023-02-027, et ce, afin de l'augmenter à 1 500,00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

Le président déclare la clôture de l'assemblée à 17h00.

Kathleen Normand

**Kathleen Normand,
Maire suppléante**



**Pamela Harvey,
Directrice générale et greffière-trésorière**

Attestation du maire

Je, Kathleen Normand, maire suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Kathleen Normand

**Kathleen Normand,
Maire suppléante**

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 mars 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.
